ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 115679

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les bénéficiaires de la couverture médicale universelle (CMU) ou de l'aide médicale de l'État (AME). En effet, il serait souhaitable pour ces bénéficiaires, qui ont des droits mais aussi des devoirs, que la loi leur impose l'obligation d'utiliser des médicaments génériques lorsqu'ils sont prescrits par des médecins ou à défaut que le taux de remboursement soit celui des génériques. Cette mesure permettrait à ces personnes de contribuer elles aussi à la réduction du déficit de la sécurité sociale. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115679
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 496